

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 17 octobre 2022

Délibération n° CP-2022-1786

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) - Accompagner le changement de comportements alimentaires 2022-2023 - Attribution de subventions à l'association Agribio Rhône Loire et à la Fédération des centres sociaux du Rhône (FCSR)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

Absent non excusé : M. Kabalo.

Commission permanente du 17 octobre 2022**Délibération n° CP-2022-1786**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) - Accompagner le changement de comportements alimentaires 2022-2023 - Attribution de subventions à l'association Agribio Rhône Loire et à la Fédération des centres sociaux du Rhône (FCSR)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole de Lyon a adopté, par délibération du Conseil n° 2019-3625 du 24 juin 2019, une stratégie alimentaire métropolitaine co-construite avec les acteurs du territoire et dont la finalité consiste à permettre l'accès de tous les habitants à une alimentation de qualité.

Le PATLy a été labellisé projet alimentaire de territoire de niveau 1 (en émergence) par l'État le 1^{er} juin 2021 au titre du programme national pour l'alimentation (PNA). Les 2 piliers de ce projet sont la résilience du territoire en lien avec la consolidation des filières de proximité et la justice alimentaire.

L'association de développement de l'agriculture biologique Agribio Rhône et Loire (anciennement ARDAB) oriente ses missions vers le déploiement d'une agriculture biologique respectueuse de l'homme et de l'environnement. Au-delà de l'accompagnement technique, l'association Agribio Rhône et Loire s'engage pour démocratiser l'agriculture biologique auprès des publics les plus éloignés.

Ainsi, depuis 2012, l'association Agribio Rhône et Loire porte la mise en œuvre des défis Foyers à alimentation positive (FAAP). L'objectif de ce dispositif est de permettre l'accompagnement du changement de pratique alimentaire des publics éloignés de l'alimentation durable, pour leur montrer qu'une alimentation biologique, de saison et locale ne coûte pas plus chère.

Dans la perspective d'un changement d'échelle et d'un ciblage vers des publics moins favorisés, un partenariat entre l'association Agribio Rhône et Loire et la FCSR a été imaginé depuis 2018. Le réseau des centres sociaux sur le territoire de la Métropole compte 66 structures dont 33 centres sociaux implantés au sein de quartiers en politique de la ville. En tout, ce sont 80 000 adhérents, ce qui représente un potentiel majeur dans l'accompagnement et le soutien des habitants dans la transition écologique. À ce jour, 969 foyers au total ont participé au défi sur la Métropole et plus de 40 structures relais avec des référents ont été formées aux enjeux d'une alimentation bio locale.

Contrainte notamment par la crise sanitaire de la Covid-19, la mobilisation des publics n'est cependant pas à la hauteur des objectifs imaginés pour cet essai. Aussi, pour l'édition 2022-2023, l'association Agribio Rhône et Loire et la FCSR proposent de ne pas reconduire le défi FAAP et de poursuivre leur partenariat autour d'un nouveau dispositif d'accompagnement au changement de pratiques alimentaires intitulé Mon assiette en actions. Ce nouveau dispositif a été co-construit avec les professionnels des centres sociaux et repensé en partant des attentes des habitants et sera couplé à l'organisation de la 3^{ème} édition du concours de cuisine intergénérationnel.

L'association Agribio Rhône et Loire et la FCSR, qui s'engagent activement dans l'accompagnement au changement des comportements alimentaires, ont sollicité le soutien de la Métropole pour mettre en œuvre leur programme d'actions sur 2022-2023.

Ce programme d'actions envisagé présente un intérêt pour la Métropole en lien avec le déploiement de sa politique alimentaire. Elle a donc décidé de soutenir l'initiative proposée par l'association Agribio Rhône et Loire et la FCSR.

II - Objectifs

L'objectif du projet Mon assiette en actions est d'accompagner la montée en compétences, le développement du pouvoir d'agir des habitants et la participation du plus grand nombre à la transition alimentaire à travers 2 axes de travail : un volet habitant et un volet professionnel.

1° - Accompagnement collectif et individuel des professionnels des centres sociaux

Cet accompagnement collectif (sessions de formation, animation d'un groupe de travail) et individuel (préparation de la programmation de chaque centre) se fait autour de :

- la montée en compétences et connaissances,
- le partage de ressource, échanges d'outils et de pratiques,
- le développement de l'ancrage partenarial et territorial,
- le lien avec les démarches de dynamiques collectives.

Cette offre d'accompagnement sera ouverte à l'ensemble des centres sociaux de la Métropole et les partenaires visent entre 15 et 20 centres sociaux effectivement parties prenantes.

2° - Soutien d'une programmation d'ateliers auprès des habitants

Ce soutien interviendra à travers l'organisation :

- d'une série d'ateliers dans chaque centre social : atelier cuisine, atelier jardinage, rencontre de producteurs, lecture d'étiquettes, lutte contre le gaspillage, jeux éducatif, etc.,
- de temps forts collectifs comme, par exemple, des visites de ferme,
- de temps forts en lien avec la Cité internationale de la gastronomie.

Ces actions seront mises en œuvre dans 15 à 20 centres sociaux, touchant environ 200 personnes dans le cadre de cette programmation.

3° - Mesure d'impacts

Un dispositif de mesure d'impacts du projet sera mis en place en lien avec la boutique des sciences. Ce dispositif, proposé par l'Université de Lyon, connecte le milieu de la recherche et la société civile en proposant aux associations ou collectifs de citoyens de bénéficier de l'expertise d'une équipe universitaire et de consolider ainsi leurs actions, d'en évaluer l'impact ou d'expérimenter des approches innovantes.

4° - Concours de cuisine

La 3^{ème} édition du concours Générations en cuisine sera organisée en juin 2023 à la Cité internationale de la gastronomie :

- mobilisation et accompagnement de 12 équipes intergénérationnelles composées de 6 personnes pour l'élaboration de recettes durables,
- organisation d'un concours de cuisine couplé à la clôture du programme Mon assiette en actions dans un grand événement rassemblant environ 250 habitants engagés dans une transition alimentaire.

Dans le prolongement des actions menées les années précédentes, l'association Agribio Rhône et Loire et la FCSR ont sollicité la Métropole pour 2022-2023 afin de permettre le déploiement du projet Mon assiette en actions.

III - Plan de financement

Pour mémoire, le montant de la subvention attribuée à l'ARDAB et à la FCSR pour 2021-2022 était de 61 500 € pour un montant total de dépenses de 86 997 €.

Le montant total du projet pour 2022-2023 est évalué à 95 655 €, avec une sollicitation de la Métropole à hauteur de 65 000 €. La Métropole contribue au projet à hauteur de 68 %.

Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la participation financière de la Métropole se présente comme suit :

Dépenses (en €)			Recettes (en €)		
	animation	coûts externes	total		total
accompagnement des professionnels	31 500	5 955	37 455	Métropole	65 000
accompagnement des foyers	13 000	18 000	31 000	Ville de Lyon	11 000
concours de cuisine	13 000	9 500	22 500	EKIBIO	3 000
bilan et gestion administrative	4 700		4 700	Caisse d'allocations familiales (CAF)	5 000
				mécénat	1 000
				autofinancement Agribio Rhône Loire	655
				autofinancement FCSR	10 000
Total	62 200	33 455	95 655	Total	95 655

Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie alimentaire métropolitaine et dans le PATLy dont il contribue à l'axe "accompagnement des habitants vers des pratiques alimentaires saines et responsables".

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 65 000 € au titre des années 2022 et 2023 au profit de l'association Agribio Rhône Loire et de la FCSR dans le cadre de leur démarche d'accompagnement au changement des comportements alimentaires. Le versement de cette subvention est encadré par une convention à conclure entre la Métropole et les structures bénéficiaires ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de leurs actions d'accompagnement au changement de comportement alimentaire Mon assiette en actions, pour un montant total de 65 000 €, répartis comme suit :

- 31 000 € au profit de l'association Agribio Rhône Loire,
- 34 000 € au profit de l'association FCSR,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et Agribio Rhône Loire et entre la Métropole et la FCSR définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 65 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2022 et 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P32O5673 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 39 000 € en 2022,
- 26 000 € en 2023.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 18 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221017-291493-DE-1-1 Date de télétransmission : 18 octobre 2022 Date de réception préfecture : 18 octobre 2022
